



MAIRIE
de
SAINT JUST D'AVRAY
69870

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 29 mars 2011

Présents:

Sylvain KASPRZYK, président de séance, Jean-Michel LERISSEL, Georges LACROIX, Hervé GOJJAT, Geneviève FERRAND, Stéphane CORGIER, Odile DOUCET, Maryline DUBOST, Alain GUILLET LOMA, Catherine MOUCAUD, Franck RONZON, René SALEMBIER, Olivier LACROIX.

Absente : Christelle GATHIER (pouvoir donné à Jean-Michel LERISSEL), Annie CORGIER (pouvoir donné à Stéphane CORGIER).

Secrétaire de séance : Geneviève FERRAND.

Le Conseil municipal de ce mardi 29 mars 2011 avait pour ordre du jour :

- *Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 janvier 2011.*
- *Approbation du compte administratif de l'exercice 2010.*
- *Approbation du compte de gestion 2010 dressé par Mme BERTHOLET, trésorière.*
- *Contribution de la commune aux charges du SYDER.*
- *Attribution de subventions pour l'année 2011.*
- *Crédit de fournitures scolaires pour l'école privée*
- *Contribution aux dépenses de fonctionnement (matériel) de l'école privée mixte pour l'année 2011*
- *Questions diverses*

1/ OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2010

Les membres du Conseil Municipal de Saint Just d'Avray sont invités à se prononcer sur l'adoption du compte administratif de l'exercice 2010.

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte administratif par article budgétaire et apporte quelques précisions.

	section d'investissement	section de fonctionnement
résultats de clôture 2009	-34 618.52	48 612.82
recettes de l'exercice 2010	316 668.34	454 317.66
dépenses de l'exercice 2010	142 675.62	428 471.68
résultats de l'exercice 2010	173 992.72	25 845.98
résultats de clôture 2010	139 374.20	74 458.80

Le conseil municipal, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle des délibérations, adopte le compte administratif à bulletins secrets avec 10 voix pour, 2 abstentions et 2 blancs.

2/ OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DRESSÉ PAR Madame BERTHOLET, TRÉSORIERE.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010. Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le conseil municipal, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté avec 13 voix pour, 1 blanc et 1 abstention

3/ OBJET : CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AUX CHARGES DU SYDER – ANNÉE 2011

Monsieur Le Maire expose que la quote-part de la commune aux charges du Syndicat départemental des énergies du Rhône (SYDER) s'élève à la somme de 18228.53€ pour l'année 2011.

L'assemblée est alors appelée à se prononcer soit sur l'acceptation de la fiscalisation par le SYDER, soit sur la budgétisation totale ou partielle de cette contribution.

Ainsi, le conseil municipal décide à 14 voix pour et 1 abstention d'inscrire pour partie au budget de la commune la contribution de cette dernière aux charges du SYDER pour l'année 2011, à hauteur de la somme de 4000 €

Le solde, soit 14 228.53 € sera recouvré directement auprès des contribuables par le SYDER

4/ OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2011

Monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer à propos de l'octroi des subventions communales en faveur des associations et organismes qui présentent un intérêt sur le plan communal.

Le maire propose les subventions suivantes pour l'année 2011 :

- | | |
|---------------------------------------|------------------|
| - ADMR (aide à domicile) | 250.00€ |
| - ADHA (aide à domicile) | 250.00€ |
| - APEL (école privée) extra scolaire | 20+5 /par enfant |
| - SOU DES ECOLE extra scolaire | 20+5 par enfant |
| - ASSOCIATION LA FARANDOLE | 250.00€ |
| - BIBLIOTHEQUE 1€ par habitant | 785.00€ |
| - GROUPEMENT ENTRAIDE PERSONNES AGEES | 470.00€ |

- SOCIETE MUSICALE	400.00€
- ADAPEI	110.00€
- ECHANGE AMITIES (COLTI-ALUNIS)	110.00€
- RESTAURANT SCOLAIRE	0.83 par jour/par enfant
- ECOLE DE MUSIQUE	250.00€
- TENNIS CLUB	300.00€
- LA FARANDOLE (centre de loisirs)	0.77 par jour/par enfant
- AMIS DE ST JUST (téléthon)	170.00€
TOTAL	3345€

Les conseillers municipaux ne se prononçant pas sur l'octroi des subventions aux associations auxquelles ils font partie, le tableau des subventions ci-dessus présenté, est adopté.

5/ OBJET : CREDIT DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR L'ECOLE PRIVEE

Monsieur le maire invite le conseil municipal à fixer la somme allouée à l'école privée en 2011 au titre des fournitures scolaires.

C'est avec 12 voix pour et 3 abstentions qu'un crédit de 52.00 € par élèves, soit pour 38 élèves, la somme de 1976.00 € est affectée à l'achat de fournitures scolaires destinées aux enfants qui fréquentent l'école primaire privée de Saint Just d'Avray.

6/ OBJET : CONTRIBUTION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (matériel) DE L'ECOLE PRIVEE MIXTE DE SAINT JUST D'AVRAY – ANNEE 2011 –

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat d'association liant l'école privée de Saint Just d'Avray à l'Etat sur le fondement de la loi du 31 décembre 1959 modifiée. Par conséquent, la charge des dépenses de fonctionnement de l'établissement incombe à la collectivité qui supporte les dépenses de fonctionnement des classes correspondantes de l'enseignement public, vu les éléments financiers pris en compte.

La contribution de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée de Saint Just d'Avray est arrêtée avec 14 voix pour et une abstention à la somme de 19 090€ pour l'exercice 2011.

Monsieur le maire est mandaté pour signer la convention financière correspondante avec le représentant de l'OGEC.

INFORMATIONS DIVERSES

Mr le maire fait part au conseil d'un courrier émanant du directeur de CLAIR JOIE. Le directeur souhaitant couper cours à toutes les rumeurs explique le devenir de cette institution.

L'objectif étant de diversifier les prises en charge à la demande de l'agence régionale de santé et devant la lourde charge que représenterait la mise aux normes de sécurité du bâtiment L'internat sera donc fermé en 2012. Pour cette année il restera 19 enfants dans les bâtiments.

Clair joie achètera du terrain pour créer un externat qui accueillera 17 enfants. D'autres lieux d'accueil verront le jour ailleurs.

Il n'y aura pas de licenciement, le personnel sera formé pour d'autres missions.

Un devis a été demandé pour l'entretien du paratonnerre de l'église, il se monte à 160€.

Le club de football demande un rendez- vous pour exposer leurs difficultés quant à la mise en conformité du stade. A l'heure actuelle, il compte 145 licenciés dont 112 ont moins de 25 ans

Un nouvel interlocuteur pour le SYDER a été nommé, Mr STEPHANE LE LOUET.

Le rallye du beaujolais passera dans notre commune le 14 et 15 mai 2011. Il viendra de la route de la vallée, se dirigera sur GRANDRIS.

Le cirque Olympique présentant un spectacle de clown sera dans notre commune en juillet.

Le camion (OUTIROR) stationnera sur le parking de la chapelle le 3 août.

Commission bâtiment : des fenêtres ont été remplacées à la salle paroissiale .la façade de la boulangerie donnant sur la rue du nord sera en travaux début mai.

L'éclairage de la route de la Ternose a été revu.

Un lampadaire a été abîmé route d'Amplepuis. Sans doute par un camion.

500 litres de mazout seront attribués à l'église.

La station d'épuration de la terrasse est commencée. Durée des travaux : 2 mois

La station de Commelle-Vernay ne fonctionnant pas normalement. Le réseau est alimenté par la Saône, ce qui explique les soucis de calcaire actuellement. Tout devrait rentrer dans l'ordre bientôt.

Geneviève FERRAND

Sylvain KASPRZYK

Secrétaire de séance

Maire